

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2024**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 4  
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 27 février 2024

**Étaient présents :** Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Karine WEBER.

**Était absent non excusé :** Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 05 février 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 7.1-010/2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, comme suit :

<b>A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 419 187,44 €
<b>B) INTÉGRATION DE RÉSULTATS (LE CAS ÉCHÉANT)</b> des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 0,00 €
<b>C) RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 2 440 266,87 €
<b>D) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B</b> (hors restes à réaliser)	+ 2 859 454,31 €



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

<b>E) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT</b> déficit (besoin de financement) excédent (excédent de financement)	- 0,00 € + 172 564,36 €
<b>F) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT</b> Besoin de financement Excédent de financement	- 209 000,00 € 0,00 €
<b>G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F</b>	- 36 435,64 €
<b>DÉCISION D'AFFECTATION</b> 1- AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F) 2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	36 435,64 € 2 823 018,67 €

La Commune n'ayant pas de besoin de financement, avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'affecter le montant de 36 435,64 € sur le compte Affectation en réserves R 1068.

**VOTES :**

**13 POUR**

**1 CONTRE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 mars 2024  
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20240305-2024DEL0010-DE  
Reçu le 28/03/2024

